

Le CESU

Domiserve

Avec le CESU Domiserve, les professionnels sont triplement gagnants

Qu'est-ce que le CESU Domiserve ?

Créé par les pouvoirs publics et accessible aux professionnels (TNS, TPE...), avec ou sans salarié, le Chèque Emploi Service Universel est un moyen de paiement, financé en partie via votre activité professionnelle.

Il permet de régler une prestation d'organismes agréés "Services à la Personne" (entreprise, association) ou de rémunérer un intervenant à domicile en emploi direct.

Bénéficiez de nombreux avantages

- Réduction d'impôts (IS, BNC ou BIC)
- Meilleur équilibre vie privée – vie professionnelle
- Accompagnement de nos conseillers-clients à l'utilisation des CESU et la recommandation de prestataires de services

Accessible à tous les professionnels libéraux, le CESU permet de régler les services suivants :

L'enfance	La famille	Les Séniors & le Handicap
<ul style="list-style-type: none"> • Garde d'enfant à domicile • Crèche, jardin d'enfants • Assistante maternelle • Halte-garderie • Garde occasionnelle : baby-sitting, garde malade • Sortie d'école • Soutien scolaire – cours à domicile • Centres aérés... 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien de la maison • Repassage • Jardinage (petits travaux) • Bricolage • Assistance informatique & internet • Assistance administrative • Surveillance résidences 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à domicile • Garde malade • Accompagnement en promenades • Préparation de repas à domicile • Soins esthétiques à domicile • Promenades d'animaux domestiques • Conduite du véhicule personnel • Transport en taxi (APA, PCH uniquement) • Transport des personnes à mobilité réduite

Deux formes de Chèque Emploi Service Universel



Format papier

Il comporte une valeur faciale prédéterminée lors de la commande.

L'année de millésime est indiquée au recto de chaque titre CESU Domiserve.



Format Compte CESU électronique

Il est accessible sur www.domiserve.com avec votre identifiant et code secret transmis par mail. L'année de millésime est indiquée sur votre ligne compte CESU Domiserve.

Il n'y a pas de valeur faciale mais un montant global crédité.

Quel que soit le format choisi (électronique ou papier), le CESU Domiserve est utilisable jusqu'au 31 janvier qui suit l'année de millésime indiquée.

Les CESU Domiserve sont prorogables d'une année sur l'autre que vous ayez choisi le format titre ou compte.

Réglez votre intervenant ou prestataire avec vos CESU Domiserve

Soit le **salaire net d'un intervenant** à domicile ou d'une assistante maternelle agréée.

Soit la **facture d'une prestation de service** fournie par:

- Une crèche, une halte-garderie, un jardin d'enfants ou une garderie périscolaire.
- Un organisme agréé ou déclaré de services à la personne



Le CESU facilite votre quotidien

Bénéficiez d'avantages fiscaux

- **Jusqu'à 2 540 €** de CESU par an, déductible de votre bénéfice imposable
- **Crédit d'impôt de 25%** de la valeur des CESU financés (IS/IR)
- **Cumulable avec les aides** de l'état (PAJE ou allocations spécifiques)

IMPORTANT :

Si vous exercez avec un ou plusieurs salariés, bénéficiez d'un crédit d'impôt de 25% et d'une exonération de cotisations sociales pour l'achat de CESU qui leur sont destinés.

Exemple général d'un achat de 2 540 € de CESU financé par une activité professionnelle soumise à l'IS*

Achat de CESU Domiserve	2 540 €
Crédit d'impôt de 25% sur la valeur des CESU financés	- 635 €
Économie d'impôts sur les sociétés – Sur la tranche marginale à 30 % **	- 762 €
Coût final du financement de CESU	1 143 €

Soit une **économie de 55 % !**

* Fonctionne également si vous êtes soumis à l'impôt sur le revenu

** D'après le barème d'imposition 2024 sur les revenus 2023



Comme de nombreux professionnels libéraux, profitez des avantages du CESU Domiserve sur votre exercice fiscal en cours...

Pour plus d'informations : www.domiserve.com